

2018-04-20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Publication](#) [NBB.Stat](#) [Informations générales](#)

2015 : Croissance des revenus moins soutenue en Wallonie et taux d'épargne en recul dans toutes les régions, surtout à Bruxelles

- En 2015, le revenu disponible net a augmenté de 1,2 % à Bruxelles, de 1,3 % en Flandre et de 0,2 % en Wallonie.
- Le taux d'épargne brut des ménages a baissé dans toutes les régions : il est passé de 7,5 à 6,1 % à Bruxelles, de 14,8 à 14,6 % en Flandre et de 8,6 à 8,2 % en Wallonie.

Le présent communiqué de presse présente les premiers résultats régionaux relatifs au compte des ménages (par lieu de résidence) pour l'année 2015. Il s'agit des chiffres les plus récents. Les résultats sont cohérents avec les comptes nationaux publiés en octobre 2017.

Les revenus des ménages ont moins progressé en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre

En 2015, le revenu primaire net s'est accru de 1,2 % à Bruxelles, de 0,8 % en Flandre et de 0,1 % en Wallonie. À Bruxelles, la croissance du revenu primaire a dépassé celle observée en 2014. En Flandre et en Wallonie, la croissance du revenu primaire s'est ralentie pour la quatrième année consécutive. La faiblesse de la croissance en Wallonie s'explique principalement par la contribution plus modeste de la rémunération des salariés et par la baisse des revenus de l'épargne et des revenus de placements.

En Wallonie, le revenu primaire a progressé moins vite (+0,1 %) que la population (+0,4 %), ce qui y a occasionné un repli du revenu primaire par habitant (-0,2 %). Dans les autres régions, la croissance du revenu primaire est demeurée supérieure à la croissance démographique, si bien que le revenu par habitant a progressé à Bruxelles (+0,1 %) et en Flandre (+0,3 %). Un constat comparable peut être dressé lorsque le revenu disponible net sert de référence.

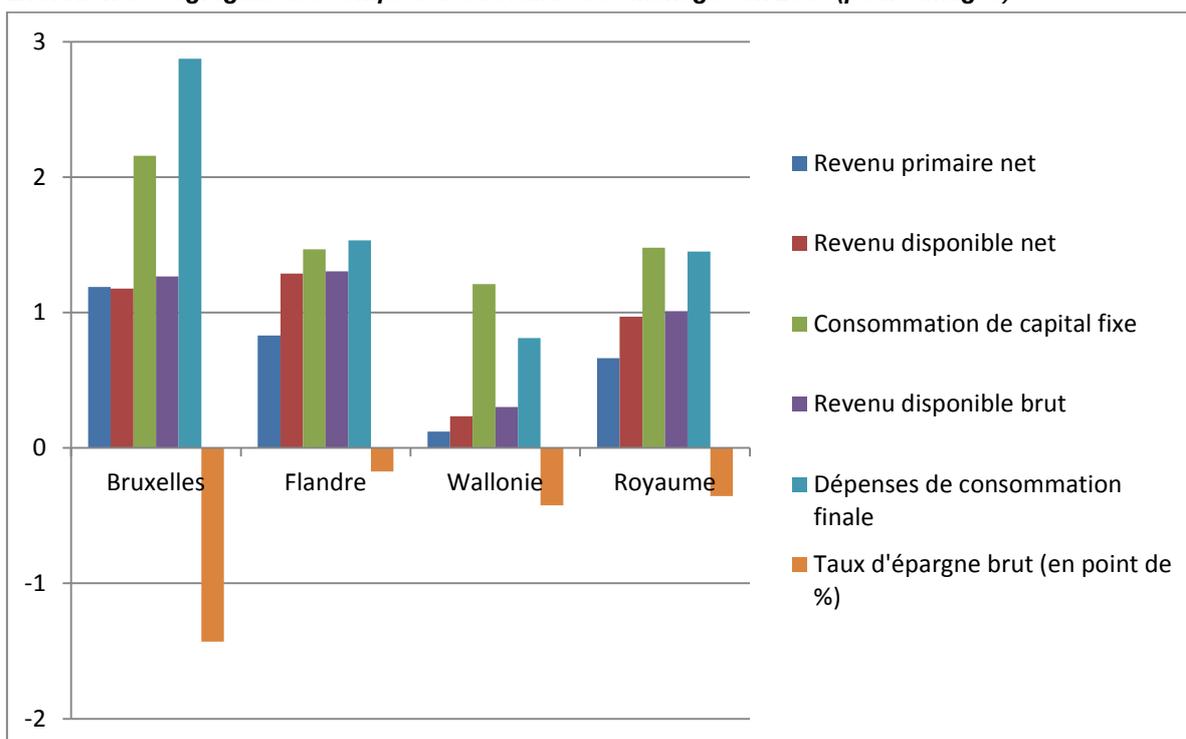
Le passage du revenu primaire net au revenu disponible net intègre une large composante de redistribution interrégionale. Grâce au passage du revenu primaire au revenu disponible, les habitants de Bruxelles et de la Wallonie voient s'améliorer leur situation relative en matière de revenus par rapport au revenu moyen par habitant au niveau du Royaume : leurs positions passent respectivement de 88,3 à 89,9 % et de 87,4 à 90,9 %. En Flandre, un recul est observé, de 109,1 % à 106,8 %.

Le taux d'épargne brut s'est replié dans toutes les régions, mais le recul a été plus sensible à Bruxelles

En 2015, les dépenses de consommation finale¹ ont progressé plus vivement que le revenu disponible brut dans toutes les régions. En conséquence, le taux d'épargne brut des ménages a diminué de 7,5 à 6,1 % à Bruxelles, de 14,8 à 14,6 % en Flandre et de 8,6 à 8,2 % en Wallonie.

¹ Cf. communiqué de presse du 9 février 2018.

Évolution des agrégats des comptes des revenus des ménages en 2015 (pourcentages)



Source : ICN

Les tableaux présentés ci-dessous reprennent, pour les trois dernières années disponibles, les variables-clés tirées des comptes des revenus des ménages par région, dans leur totalité et par habitant.

	En chiffres absolus (millions d'euros)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente		
	2015	2015	2013	2014	2015
TOTAUX (selon le lieu de domicile)					
Revenu primaire, net					
Bruxelles	25 085,4	9,3	1,8	0,6	1,2
Flandre	169 569,2	62,7	1,3	1,1	0,8
Wallonie	75 590,7	28,0	1,4	0,9	0,1
Le Royaume	270 341,1	100,0	1,4	1,0	0,7
Revenu disponible, net					
Bruxelles	19 995,7	9,5	1,6	0,6	1,2
Flandre	129 947,9	61,4	0,9	0,9	1,3
Wallonie	61 519,4	29,1	1,1	0,9	0,2
Le Royaume	211 554,8	100,0	1,0	0,9	1,0
Consommation de capital fixe					
Bruxelles	2 001,6	11,0	3,1	0,6	2,2
Flandre	11 634,1	63,9	2,7	1,8	1,5
Wallonie	4 571,9	25,1	2,6	1,0	1,2
Le Royaume	18 207,6	100,0	2,7	1,5	1,5
Revenu disponible, brut					
Bruxelles	21 997,3	9,6	1,7	0,6	1,3
Flandre	141 581,8	61,6	1,0	0,9	1,3
Wallonie	66 091,5	28,8	1,2	0,9	0,3
Le Royaume	229 762,4	100,0	1,2	0,9	1,0
Dépenses de consommation finale					
Bruxelles	20 903,3	10,2	1,4	2,2	2,9
Flandre	122 451,1	59,8	2,1	1,4	1,5
Wallonie	61 288,3	29,9	1,2	0,4	0,8
Le Royaume	204 739,0	100,0	1,7	1,2	1,5
Épargne brute					
Bruxelles	1 358,8	4,9	4,6	-16,4	-17,9
Flandre	20 955,2	75,4	-4,4	-2,4	0,1
Wallonie	5 469,8	19,7	1,0	6,1	-4,6
Le Royaume	27 779,3	100,0	-2,9	-1,8	-1,9

	En chiffres absolus (millions d'euros)	Part de chaque région dans le Royaume (%)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente		
	2015	2015	2013	2014	2015
Taux d'épargne brut					
Bruxelles	6,1	-	0,3	-1,5	-1,4
Flandre	14,6	-	-0,9	-0,5	-0,2
Wallonie	8,2	-	0,0	0,4	-0,4
Le Royaume	11,9	-	-0,5	-0,3	-0,4
Population moyenne					
Bruxelles	1 181 532	10,5	1,1	0,9	1,0
Flandre	6 460 966	57,5	0,5	0,5	0,5
Wallonie	3 595 980	32,0	0,4	0,4	0,4
Le Royaume	11 238 477	100,0	0,5	0,5	0,5

¹ La différence entre la somme des trois régions et le Royaume correspond à l'extra-région.

Source : ICN

	Chiffres absolus (euros)	Indice p.r. au Royaume (pourcentages)	Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente		
	2015	2015	2013	2014	2015
PAR HABITANT (selon le lieu de domicile)					
Revenu primaire, net					
Bruxelles	21 231	88,3	0,7	-0,3	0,1
Flandre	26 245	109,1	0,8	0,6	0,3
Wallonie	21 021	87,4	1,0	0,5	-0,2
Le Royaume	24 055	100,0	0,8	0,5	0,1
Revenu disponible, net					
Bruxelles	16 924	89,9	0,5	-0,3	0,1
Flandre	20 113	106,8	0,4	0,4	0,8
Wallonie	17 108	90,9	0,7	0,5	-0,1
Le Royaume	18 824	100,0	0,5	0,4	0,4
Consommation de capital fixe					
Bruxelles	1 694	104,6	2,0	-0,3	1,1
Flandre	1 801	111,1	2,2	1,3	0,9
Wallonie	1 271	78,5	2,1	0,6	0,8
Le Royaume	1 620	100,0	2,2	1,0	0,9
Revenu disponible, brut					
Bruxelles	18 618	91,1	0,6	-0,3	0,2
Flandre	21 913	107,2	0,6	0,5	0,8
Wallonie	18 379	89,9	0,8	0,5	-0,1
Le Royaume	20 444	100,0	0,6	0,4	0,5
Dépenses de consommation finale					
Bruxelles	17 692	97,1	0,3	1,3	1,8
Flandre	18 952	104,0	1,6	1,0	1,0
Wallonie	17 044	93,6	0,8	0,0	0,4
Le Royaume	18 218	100,0	1,2	0,7	0,9
Épargne brute					
Bruxelles	1 150	46,5	3,5	-17,2	-18,8
Flandre	3 243	131,2	-4,9	-2,9	-0,4
Wallonie	1 521	61,5	0,5	5,7	-4,9
Le Royaume	2 472	100,0	-3,4	-2,3	-2,4

Source : ICN

Note technique

Le revenu primaire correspond au revenu que les entités résidentes perçoivent pour leur participation directe au processus de production et au revenu que le propriétaire d'un actif financier perçoit pour la fourniture de moyens. Pour les ménages, il se compose de la rémunération des salariés, du revenu mixte des indépendants, de l'excédent d'exploitation ainsi que du revenu de l'épargne et du revenu de placements dont sont retranchés les paiements pour la prise en fermage de terrains et les intérêts sur les crédits à la consommation et sur les crédits hypothécaires.

Le revenu disponible est le revenu primaire augmenté des cotisations sociales et des indemnités d'assurance-dommages et diminué des primes sociales, des impôts et des primes d'assurance.